

REGLEMENT DU JEU
« JEU D'EUROPE 1 »
Saison radiophonique 2025/2026
ADDITIF N°15

EUROPE 1 TELECOMPAGNIE organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « les enfants d'Europe 1 » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit le règlement pour la Période de Jeu du 1^{er} au 5 décembre 2025.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **Pour l'application des articles 4 et 5 :**

Inscription : au 7 39 21 (2 X 0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile).

Code : **CHATEAU**

Chaque jour de la Période de jeu :

- 1^{ère} Session de jeu entre 5h00 et 7h00
- 2^{ème} Session de jeu entre 7h00 et 9h00

Le nombre maximum de participation autorisée pour la Session de Jeu par participant et par jour est de 1 (une) participation à laquelle peut s'ajouter 1 (une) participation « bonus » visant à multiplier leur participation.

▪ **Pour l'application de l'article 5 :**

- ⇒ Chaque jour de la Période de jeu, du lundi au jeudi, 1 (un) gagnant sera tiré au sort parmi l'ensemble des inscrits depuis le début de la Période de jeu au moment du tirage au sort (18h00) et remportera 1 (un) abonnement au titre de presse « **LE JDNEWS** » (4 (quatre) gagnants au total).
- ⇒ A la fin de la Période de jeu, 1 (un) gagnant sera tiré au sort parmi les inscrits à l'ensemble des Sessions de jeu ayant répondu correctement à la question (1 gagnant pour la Période de jeu) et remporte la dotation « **séjour CHÂTEAU DE PIZAY** » et 1 abonnement au titre de presse « **LE JDNEWS** ».

▪ **Pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

- ⇒ **1 lot « 1 séjour de 3 (trois) nuits pour 2 (deux) personnes au Château de PIZAY à Belleville-en-Beaujolais + 1 abonnement au titre de presse « LE JDNEWS » (papier et numérique) d'une durée de 6 (six) mois »** d'une valeur unitaire de 999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) euros.

Le séjour comprend :

- L'hébergement pendant 3 (trois) nuits pour 2 (deux) personnes au Château de PIZAY à Belleville-en-Beaujolais en chambre double en Suite Duplex (hors nuit du samedi)

- Les petits déjeuners ;
- 2 (deux) repas au restaurant de l'hôtel, sur la base du menu du jour ou d'une proposition du Chef (hors boissons).
- 2 heures de « Pass Aquasens »
- L'accès au parcours « Oenosensoriel »

Séjour valable jusqu'au 30 novembre 2026 en fonction des disponibilités de l'hôtel et hors périodes ci-dessous :

- **Nuit du samedi**
- **Périodes de fêtes et jours fériés.**

La réservation est définitive et ne peut être modifiée.

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, notamment le transport aller-retour jusqu'à l'hôtel et les repas non compris ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice et seront à la charge du gagnant. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour.

Le gagnant et son accompagnateur s'engagent à respecter les éventuelles conditions d'accès au site liées au contexte sanitaire ; c'est-à-dire la présentation d'un pass vaccinal ou sanitaire ou tout autre document demandé en fonction de la règlementation en vigueur au moment du séjour.

⇒ **4 lots « 1 abonnement au titre de presse « LE JDNEWS » (papier et numérique) d'une durée de 6 (six) mois »** d'une valeur unitaire de 49 (quarante-neuf) euros.